

des Princes &c. Decemb. 1704. 405
qui pourront se réfugier dans ce Fief.

Moyle établit autrefois des Villes de refuge pour les Israélites ; la France a servi de refuge aux Papes & à plusieurs Princes dépouillés ou persécutés ; l'Angleterre, la Hollande & la Suisse servent d'azile à ceux que la Religion oblige d'abandonner leur Patrie. La petite République de Raguse n'est peuplée que d'une infinité de Négocians, dont le mauvais état de leurs affaires leur a fait quitter leur établissement ailleurs ; on trouve aussi d'autres exemples, qu'on a donné souvent retraite à des malheureux, comme sont les duellistes, les déserteurs, & autres criminels ; mais je n'en sçai aucun chez les Princes Chrétiens, qui ait jamais autorisé des voleurs d'exercer leur brigandage publiquement. La sûreté publique est trop intéressée à punir de pareils crimes, pour croire que Sa Sainteté ne donne pas des ordres afin de corriger ces privileges abusifs, bien loin de les confirmer ; cette protection ne convient qu'aux Corsaires de Barbarie, puisqu'ils exercent la même profession.

Debauché

III. Le St. Pere est véritablement l'ennemi déclaré du vice & de l'impiété ; il vient d'en donner encore une marque éclatante en la personne du Chevalier Guerra, dont la vie étoit autant scandaleuse, que sa conduite étoit répréhensible, car ni les remontrances charitables & paternelles, ni quelques petits châtimens d'amende & de prison n'ayant pas été capables de le corriger il fut condamné aux Galères perpetuelles sur la fin du mois d'Octobre.

*condamné
aux Galeres.*

*Célébres débauchez. voilà votre peinture,
Voilà de vos pareils la terrible aventure,
Nôtre siècle en a vu des exemples fameux,
Ils vivoient comme vous, vous finirez comme
eux.*

IV.